

FERMETURE D'UN ÉTABLISSEMENT

Pièce requise

- Un pouvoir, si nécessaire.

Frais greffe

(Règlement par chèque à l'ordre du greffe du Tribunal de commerce de Toulouse ou carte bleue)

⊖ Si le siège social est situé dans le ressort du Greffe de Toulouse :

- Un chèque d'un montant de (ordre Greffe de Toulouse) 50,95 €

⊖ Si le siège social est situé dans un autre ressort de Greffe :

1) **il ne reste plus d'établissement sur le ressort du Greffe de Toulouse :**

- Un chèque d'un montant de (ordre Greffe de Toulouse) : 33,79 €

2) **il reste encore un ou plusieurs établissement(s) actif(s) sur Toulouse :**

- Un chèque d'un montant de (ordre Greffe de Toulouse) 50,95 €

Frais C.C.I.

Un règlement par chèque, CB ou espèces de..... 70,00 € Net de Taxe

Formulaire

- [Imprimé P2](#) en deux exemplaires signés en original

